



SOMMAIRE

	Page
Point 17 de l'ordre du jour :	
Election de neuf membres du Conseil économique et social	1
Point 15 de l'ordre du jour :	
Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique	1

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de neuf membres du Conseil économique et social

1. Le **PRESIDENT** : L'Assemblée va procéder maintenant à l'élection de neuf membres du Conseil économique et social qui doivent remplacer les neuf membres dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 1972. Les neuf membres sortants sont le Brésil, la France, le Ghana, la Grèce, l'Italie, le Kenya, le Pérou, Sri Lanka et la Tunisie. Ces neuf pays sont immédiatement rééligibles.

2. Je rappelle aux membres de l'Assemblée que les Etats suivants seront encore membres du Conseil économique et social après le 1^{er} janvier 1973 : Bolivie, Burundi, Chili, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Haïti, Hongrie, Japon, Liban, Madagascar, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Niger, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre. Le nom de ces dix huit Etats ne doit donc pas figurer sur les bulletins de vote.

3. Je crois comprendre que, sur les quatre sièges attribués aux Etats d'Afrique et d'Asie, trois sièges reviendraient à des Etats africains et un siège à un Etat asiatique.

4. Des bulletins de vote tenant compte des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 1991 B (XVII) du 17 décembre 1963 vont être distribués. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret.

5. Je prie les représentants d'utiliser exclusivement les bulletins de vote qui leur seront distribués et d'y inscrire les noms des neuf Etats Membres pour lesquels ils souhaitent voter. Les bulletins comportant plus de neuf noms seront déclarés nuls.

A la demande du Président, Mlle Kytömaa (Finlande) et M. Nathon (Hongrie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

6. Le **PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'opposition, je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 11 h 5: elle est reprise à 11 h 40.

7. Le **PRESIDENT** : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	124
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables ;</i>	124
<i>Abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	124
<i>Majorité requise :</i>	83

Nombre de voix obtenues :

Brésil	121
France	121
Trinité-et-Tobago	121
Espagne	119
Pays-Bas	119
Algérie	116
Mongolie	113
Ouganda	113
Mali	107
Nigéria	14
Iran	4
Philippines	4
Cuba	2
Côte d'Ivoire	1
Italie	1
République Dominicaine	1
Sri Lanka	1
Turquie	1
Yémen	1
Yémen démocratique	1
Zambie	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, les Etats suivants sont élus membres du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1973 : Algérie, Brésil, Espagne, France, Mali, Mongolie, Ouganda, Pays-Bas, Trinité-et-Tobago.

8. Le **PRESIDENT** : Je tiens à féliciter les Etats qui ont été élus membres du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1973 et à remercier les scrutateurs de leur concours.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

9. Le **PRESIDENT** : L'Assemblée générale va maintenant examiner le point 15 de son ordre du jour. Le rapport de

l'Agence a été communiqué aux membres de l'Assemblée sous la cote A/8774.

10. J'ai le plaisir d'inviter M. Sigvard Eklund, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 1971/72¹.

11. M. EKLUND (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) [*interprétation de l'anglais*] : Pour présenter le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA], je me bornerai aujourd'hui à trois sujets principaux : l'énergie nucléaire dans les pays en voie de développement, l'énergie nucléaire et l'environnement, et les garanties internationales. Chacun de ces thèmes est lié à un problème majeur pour le monde entier et pour l'Assemblée générale : le développement, l'environnement et la sécurité internationale. L'ONU et l'AIEA partagent aussi une préoccupation qui est de mettre en œuvre un système commun de manière aussi efficace et économique que possible. Je parlerai donc également des questions administratives et budgétaires.

12. En ce qui concerne l'énergie nucléaire dans les pays en voie de développement, vous vous rappellerez que, l'année dernière [1979^{ème} séance], je vous avais annoncé que lors de la quatrième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique qui a eu lieu à Genève, du 6 au 16 septembre 1971, plusieurs pays en voie de développement avaient exprimé l'intérêt très vif qu'ils portaient à l'incorporation d'unités d'énergie nucléaire dans leurs réseaux électriques. Répondant à cette marque d'intérêt, l'Agence mène actuellement une étude approfondie qui devra déterminer l'importance du marché dans 14 pays en voie de développement pour les différentes catégories et les différentes dimensions de centrales nucléaires entre les cinq et quinze années à venir. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement [BIRD], la Banque interaméricaine pour le développement [BID] et plusieurs Etats Membres contribuent au financement de ce projet. On peut s'attendre que des études de ce genre seront entreprises de façon continue par l'Agence, car elles sont utiles aux Etats Membres, à l'industrie nucléaire et aux organisations financières qui seront amenées à nous aider lorsque l'introduction d'unités nucléaires sera justifiée. L'Agence publiera également, cette année, un manuel sur l'introduction de l'énergie nucléaire orientée vers les besoins des pays en voie de développement.

13. La mise au jour de sources d'énergie suffisantes pour les générations futures est, en effet, un domaine dans lequel l'ONU et l'AIEA peuvent coopérer et jouer un rôle actif. L'étude de marchés doit y contribuer.

14. L'Agence a continué d'encourager les pays en voie de développement dans lesquels peuvent exister des gisements d'uranium à les prospecter et à les exploiter. Les réserves mondiales actuelles d'uranium, telles qu'elles sont publiées, sont d'environ un million de tonnes. Il reste 2,5 millions de tonnes d'uranium, représentant quelque 30 milliards de dollars au cours actuel, à prospecter dans les deux décennies

à venir si nous voulons faire face aux besoins de l'industrie nucléaire jusque vers la fin du siècle. Une bonne partie de ces réserves se trouvent dans les pays en voie de développement.

15. Au cours de l'année écoulée, l'évolution rapide de l'énergie nucléaire et le souci grandissant de préserver la santé publique et la qualité du milieu humain ont conduit l'Agence à accentuer plus que jamais son rôle en matière de sécurité nucléaire et de protection de l'environnement. Le Conseil des gouverneurs de l'Agence a décidé, lors de sa réunion de février :

“... que l'une des tâches les plus importantes et les plus urgentes dans laquelle l'Agence devrait jouer le rôle principal, en étroite collaboration avec les autres organisations internationales compétentes, consistait à élaborer et à recommander des normes de sécurité concernant la dispersion dans l'environnement des déchets radioactifs provenant des applications pacifiques de l'énergie d'origine nucléaire².”

Cet objectif fait partie du programme de l'Agence adopté le mois dernier à Mexico par la Conférence générale qui s'est d'ailleurs prononcée nettement en faveur d'activités supplémentaires dans ce domaine. Les Etats membres savent qu'il faut trouver des solutions aux problèmes que pose l'énorme augmentation prévue dans l'utilisation de l'énergie nucléaire, laquelle passerait de 27 000 MW à quelque 3 millions de MW à la fin de ce siècle.

16. Pour passer maintenant de la puissance nucléaire à l'énergie nucléaire dans une acception plus large du terme, je suis heureux de vous annoncer que le programme d'assistance technique de l'AIEA tend de plus en plus à comprendre des projets plus vastes revêtant une importance directe pour l'économie des pays en voie de développement.

17. L'appui de nos Etats membres au modeste programme d'assistance technique de l'Agence a été mis en évidence à la Conférence générale où plusieurs membres ont augmenté leurs contributions par rapport à celles des années antérieures. Il semblerait que les contributions annoncées atteindront plus de 90 p. 100 de l'objectif de 3 millions de dollars alors que, jusqu'ici, elles ne représentaient qu'entre 65 et 85 p. 100 des objectifs de 2 ou 2,5 millions de dollars.

18. En ce qui concerne l'énergie nucléaire et l'environnement, j'ai déclaré à plusieurs reprises — notamment à Stockholm, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement — que l'industrie nucléaire se singularisait par le fait que, depuis le début même, elle avait été soumise à des règles rigoureuses tendant à limiter ses effets nuisibles sur le milieu. En raison de la nature spéciale du combustible utilisé dans les installations nucléaires et des prévisions de l'augmentation des déchets nucléaires, les autorités recourent à toutes les possibilités de la technique moderne pour que cette industrie présente des garanties de sécurité et de propreté. L'Agence, non seulement intensifiera son programme pour aider les Etats membres dans ce domaine, mais elle fera également plus de recommandations sur les conditions de santé et de sécurité des installations existantes.

¹ Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel, 1^{er} juillet 1971-30 juin 1972* (Vienne, août 1972).

² *Ibid.*, par. 99.

19. L'énergie nucléaire ne représente, en fait, qu'une partie des ressources du monde en énergie; son utilisation accrue nous aidera à concilier les exigences de l'énergie et de l'environnement. Les recommandations de la Conférence de Stockholm ont fait ressortir, à juste titre, la préoccupation essentielle que causaient les autres polluants. A propos de la radioactivité, il faut rappeler que la Conférence a recommandé aux gouvernements qu'ils :

"a) Etudient avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale de la santé la possibilité d'établir un registre des rejets dans la biosphère de quantités importantes de substances radioactives; et

"b) Favorisent et développent, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organisations internationales compétentes, la coopération internationale pour l'étude des problèmes des déchets radioactifs..."³

Ces deux recommandations vont dans le sens de la décision prise en février dernier par le Conseil. L'idée d'un registre a déjà été étudiée par l'Agence; si nous voulons que ce registre soit établi bientôt, il faudra, avant toutes choses, obtenir l'appui des gouvernements intéressés.

20. Ainsi que je l'ai indiqué, le Conseil des gouverneurs de l'Agence a réaffirmé la position constitutionnelle et la responsabilité principale de l'Agence pour traiter des effets sur le milieu des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Le Conseil a également reconnu que cela exigeait une coopération étroite avec les autres organismes intéressés. Et je suis très heureux de noter que, dans sa déclaration récente au Conseil économique et social⁴, M. Maurice Strong, secrétaire général de la Conférence de Stockholm, a rappelé que l'autorité responsable, en dernier ressort, pour l'adoption de programmes sur l'environnement était le conseil d'administration des institutions.

21. Outre l'Organisation mondiale de la santé [OMS] et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], il faut également mentionner le Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des radiations atomiques. Jusqu'ici, le rôle de ce comité s'est essentiellement borné à évaluer les effets des retombées radioactives à la suite des essais d'armes nucléaires. Dans son dernier rapport [A/8725 et Corr.1], et pour la première fois, ce comité a consacré une grande part de son attention aux effets de l'industrie nucléaire sur le milieu ainsi qu'aux autres utilisations pacifiques des techniques nucléaires — en particulier dans le domaine de la médecine. Evidemment, le premier point intéresse très directement l'Agence. Je suis donc heureux de vous annoncer que l'AIEA a contribué à la mise au point du rapport du Comité.

22. Je voudrais également attirer votre attention sur certaines projections contenues dans le rapport du Comité. Selon ce rapport, les doses globales auxquelles est exposée

chaque année la population mondiale du fait de la production continue de l'énergie électrique nucléaire sont estimées, pour 1970, à un cent millièmes de la dose moyenne annuelle émanant de sources naturelles. En l'an 2000, on pense que la dose totale d'exposition due à l'énergie électrique nucléaire sera pour toute l'année le deux millièmes de celle provenant des radiations naturelles de l'atmosphère.

23. Jusqu'ici, le Comité scientifique s'est limité à réunir des données sur l'exposition aux radiations et à faire une estimation des risques. Ces données ont été utilisées par la Commission internationale de protection contre les radiations [CIPR] et, conjointement, par l'OMS et l'AIEA pour recommander des normes pratiques de sécurité. Grâce à de tels arrangements, les doubles emplois peuvent être évités à l'heure actuelle et pourront l'être à l'avenir.

24. En ce qui concerne les activités de l'Agence en matière de garanties, l'an dernier a vu se dérouler des négociations d'accords intensives entre l'Agence et les Etats membres, conformément à l'article III, paragraphe 1, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]. Les ratifications du Traité et les adhésions ont été déposées par 75 Etats. L'Agence a conclu 37 accords avec les Etats parties au Traité. En ce qui concerne les autres Etats parties au Traité qui n'ont pas encore terminé les négociations des accords sur les garanties, nous attirons leur attention sur les délais fixés à l'article III, paragraphe 4, du Traité. Pour permettre aux Etats de terminer les négociations le plus rapidement possible, le secrétariat de l'Agence a mis à leur disposition différents services. Les délégations qui veulent connaître à quel stade en sont les négociations de leurs pays sont invitées à se mettre en rapport avec le Bureau de l'Agence atomique auprès de l'ONU, qui leur fournira tous les renseignements voulus et se fera un plaisir de les aider.

25. La conclusion heureuse d'un accord entre l'Agence, la Communauté européenne de l'énergie atomique [EURATOM] et les cinq Etats membres de l'EURATOM ne possédant pas d'armes nucléaires sera, je l'espère, un stimulant pour la ratification du Traité et la conclusion d'accords de garantie avec d'autres grands Etats industrialisés dont l'adhésion au régime du Traité sur la non-prolifération est indispensable si nous voulons qu'il soit efficace. Selon l'accord, l'EURATOM mettrait son propre système de garanties au service de l'Agence dans le cadre d'une coopération en vertu de laquelle les deux organisations travailleront conjointement pour s'assurer que les utilisations pacifiques ne sont pas détournées au profit des armes nucléaires. Cet accord a été approuvé en septembre par le Conseil des ministres des Communautés européennes et par le Conseil des gouverneurs de l'Agence atomique. Nous espérons que les procédures de ratification du Traité de non-prolifération pourront être complétées le plus tôt possible par la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

26. Pour se préparer à la mise en application pleine et entière des garanties du Traité de non-prolifération, l'Agence a particulièrement étudié les systèmes, les instruments et les techniques permettant de rendre ces garanties aussi rentables que possible. D'ailleurs, nous avons pu déjà

³ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. II, recommandation 75.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la cinquante-troisième session, 1340ème séance, par. 9 à 22.*

diminuer les premières prévisions de besoins en main-d'œuvre qui avaient alarmé certains Etats membres au début. L'Agence est désormais mieux à même de garantir tous les types d'installations du cycle de combustible nucléaire. Ces travaux se poursuivront au fur et à mesure que l'AIEA acquerra plus d'expérience pratique dans la garantie de ce cycle de combustion, et que le système changera grâce à l'introduction de nouvelles techniques.

27. D'après les accords conclus en vertu du Traité de non-prolifération, chaque Etat doit établir son propre système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. L'efficacité de ces systèmes nationaux peut être capitale pour l'exécution des accords. L'Agence est prête à aider de ses conseils les Etats qui voudraient mettre sur pied et faire fonctionner des systèmes nationaux de garantie.

28. L'an prochain, nous célébrerons le dixième anniversaire du Traité, signé à Moscou le 5 août 1963, interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Lors de la Conférence générale du mois dernier, à Mexico, j'ai demandé si le moment n'était pas venu de compléter le Traité de Moscou par un accord prévoyant une interdiction totale des essais. Une telle mesure, qui contiendrait des conditions satisfaisantes pour toutes les parties, permettrait de garder l'élan donné par l'heureuse conclusion des Accords sur la limitation des armements stratégiques [SALT].

29. Dans une interdiction totale des essais, il faudrait évidemment prévoir l'utilisation d'engins explosifs nucléaires à des fins pacifiques. Des observateurs de l'Agence pourraient assister aux explosions et présenter leurs conclusions à la communauté internationale. Le Conseil des gouverneurs a déjà rédigé des directives pour l'observation internationale par l'Agence des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Ces directives ont été transmises à l'Assemblée⁵ qui, vous vous en souviendrez, a reconnu le rôle de l'AIEA dans ce domaine et l'a priée d'étudier les meilleures méthodes d'établir, dans son cadre, un service pour les explosions nucléaires pacifiques assorties d'un contrôle international approprié [résolution 2829 (XXVI)]. En novembre, l'Agence va convoquer un autre groupe d'experts à une série d'explosions nucléaires pacifiques, afin de mieux juger des possibilités et des problèmes que pose cette nouvelle technique.

30. A propos des questions administratives, personne ne sera surpris d'apprendre que l'Agence s'est heurtée à des problèmes budgétaires, notamment en raison des fluctuations du marché des changes. En octobre, la Conférence générale a approuvé le budget de 1973 lequel, pour la première fois dans l'histoire de l'Agence, représente une légère diminution du programme général. C'est par réalisme — et non par manque de besoins, d'idées, ou d'initiatives nouvelles — que l'Agence a été forcée de prendre une telle mesure dans des circonstances qui, je l'espère, seront exceptionnelles. Cependant, la situation financière difficile dans laquelle nous nous trouvons nous a obligés à revoir de

près nos programmes, leur ordre de priorité et leur utilité pour les Etats membres.

31. Dans les questions relatives au système commun, l'Agence se trouvera bien entendu affectée par les décisions qui seront prises ici par l'Assemblée générale. Je pense, en particulier, à la révision du régime des traitements. Le fait regrettable que le Comité spécial pour la révision du régime des traitements des Nations Unies n'ait pas pu prendre de décision à l'unanimité atteste de la complexité du problème.

32. Le 9 décembre 1971, le Conseil a adopté une résolution relative à la représentation de la Chine à l'Agence, semblable à celle adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 octobre 1971 [résolution 2758 (XXVI)]. Toute coopération technique et toute activité de recherche à Taiwan ont été interrompues en 1972. Les références faites à la Chine dans certains tableaux du rapport annuel se rapportent à des actions prises avant le 9 décembre par les autorités représentant à ce moment-là la Chine au sein de l'Agence.

33. Le nombre des Etats membres de l'Agence a atteint le chiffre de 103 depuis que la Conférence générale a approuvé la demande d'admission du Bangladesh. L'amendement au Statut, qui augmente le nombre des membres du Conseil des gouverneurs, a maintenant été ratifié par 53 Etats membres. Il faut encore 16 ratifications pour qu'il entre en vigueur.

34. En conclusion, je vous annonce que tous les débats de la quatrième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique ont été publiés⁶. La série de documents se compose de 14 volumes de communications scientifiques et des comptes rendus des discussions. La somme d'informations apportée à Genève il y a un an est donc maintenant à la disposition de la communauté scientifique internationale. L'usage qu'elle en fera sera vraiment le grand résultat de cette conférence qui, permettez-moi de vous le rappeler, a été organisée en commun par l'ONU et l'AIEA à des frais bien moindres que les autres fois.

35. Bien que cela aille de soi, j'estime nécessaire de souligner sans ambages que nous avons besoin d'énergie à bon marché en abondance maintenant que l'industrialisation s'étend aux pays en voie de développement et que les pays développés entrent dans une nouvelle phase de production de masse. Les déclarations alarmantes faites sur la destruction de notre environnement nous obligent à rappeler que l'existence d'une énergie propre est indispensable si nous voulons diminuer ou éliminer l'effet nocif de la civilisation moderne sur notre environnement. Je ne partage pas l'avis de ceux qui pensent que l'environnement sera irrémédiablement contaminé. Je ne pense pas non plus qu'à cause du coût des méthodes actuelles il soit impossible de trouver des ressources naturelles moins onéreuses ni qu'il y aura pénurie de certains matériaux. Je crois que la science et la technique nous permettront de trouver des solutions

⁵ Voir document A/7678 et Add.1 à 4 (miméographiés).

⁶ Voir publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72. IX.1-15.

appropriées, mais des solutions qui reposeront nécessairement sur l'énergie à bon marché. Parmi les sources d'énergie existantes, l'énergie nucléaire jouera un rôle grandissant au cours des années à venir et elle représente déjà, dans bien des cas, la seule solution aux graves problèmes d'énergie. Ses effets sur le milieu sont moindres que ceux de bien d'autres sources. Comme je l'ai dit, un système de garanties a déjà été trouvé et appliqué dans la pratique, ce qui prouve que l'utilisation généralisée de l'énergie nucléaire n'aboutira pas nécessairement à la prolifération des armes nucléaires.

36. Le **PRESIDENT** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier M. Eklund de la déclaration qu'il vient de faire à propos du rapport de l'AIEA.

37. Je donne la parole au représentant du Canada qui souhaite présenter le projet de résolution A/L.681.

38. M. RAE (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Le rapport de l'AIEA pour 1971/72, que nous étudions maintenant, aura sans doute été examiné dans les capitales des Etats Membres, et la majorité d'entre eux auront en outre eu l'occasion d'en discuter lors de la seizième réunion ordinaire de la Conférence générale de l'Agence, qui a eu lieu au Mexique il y a quelques semaines. En outre, nous avons eu l'avantage d'entendre le Directeur général de l'Agence, M. Sigvard Eklund, qui, dans son compte rendu des activités de l'Agence pour la période considérée, a aussi abordé les questions qui ont beaucoup évolué depuis la publication du rapport.

39. Par conséquent, il est inutile que la délégation canadienne fasse devant l'Assemblée générale une longue déclaration sur la valeur de l'apport de l'AIEA, dans la limite de ses ressources relativement modestes, en matière de coopération internationale dans un domaine qui revêt une importance toujours plus grande. Je me contenterai de rappeler très brièvement, et sans chercher à suggérer un ordre de priorité, certaines des grandes lignes de l'activité de l'Agence dont il est fait mention dans le rapport annuel présenté à la présente session de l'Assemblée générale.

40. La période 1971/72 a été marquée par un progrès dans l'exécution des obligations que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires confère à l'Agence. A l'issue des négociations menées l'an dernier par le Comité des garanties en vue d'établir un accord type de garanties en vertu du Traité de non-prolifération avec l'Agence, une trentaine d'Etats non dotés d'armes nucléaires ont conclu leurs accords. Un accord de grande portée historique a été l'accord de garanties en vertu du Traité qui a réuni l'AIEA, l'EURATOM et cinq Etats de la Communauté européenne non dotés d'armes nucléaires, et qui vient d'être approuvé par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA et le Conseil des ministres des Communautés européennes. Cet accord est à l'honneur de tous les intéressés. Il est à souhaiter que l'Accord de garanties et le Traité de non-prolifération seront bientôt ratifiés par les cinq pays en cause.

41. Bien que la communauté internationale puisse se féliciter de l'augmentation régulière de la quantité de matières nucléaires visées par les garanties en conformité du Traité, ce serait manquer de réalisme que de ne pas mentionner qu'il y a encore beaucoup à faire pour en

arriver à une non-prolifération totale. Nous espérons que les Etats qui n'ont pas d'armes nucléaires et qui n'ont pas encore ratifié le Traité de non-prolifération le feront et appliqueront les mesures de garanties internationales.

42. Bien entendu, les garanties internationales ne sont qu'un des aspects très importants du rôle de l'Agence. Nous sommes fermement convaincus que les travaux actuels de l'Agence en matière d'hygiène, de sécurité, de traitement des déchets radioactifs et de protection de l'environnement sont dignes d'éloges et qu'il faudra, en fait, y accorder encore plus d'importance au cours des années à venir.

43. Parallèlement à ces activités primordiales, l'AIEA a aussi cherché à maintenir un programme équilibré d'assistance technique pour faciliter les efforts déployés par les pays en voie de développement en vue d'utiliser davantage les possibilités qu'offre l'énergie nucléaire à leur développement industriel et à leur croissance économique. En plus d'établir des rouages bilatéraux de coopération internationale, l'Agence a, dans le cadre de son propre programme, fourni une assistance visant non seulement à faire introduire l'énergie nucléaire en temps opportun, mais encore à faire appliquer des méthodes nucléaires à la production alimentaire et aux sciences agricoles et biologiques. Il est particulièrement important de noter que le nombre de grands projets que l'Agence exécute pour le compte du Programme des Nations Unies pour le développement [*PNUD*] a triplé au cours de l'année à l'étude.

44. Il est manifeste que la coopération technique et les activités de promotion de l'Agence ont une importance directe pour l'immense majorité des Etats membres et qu'il lui faudra maintenir un programme dynamique et équilibré dans ce domaine.

45. Enfin, je voudrais signaler l'assistance précieuse de l'Agence dans le domaine de la science et de la technique nucléaires et, en particulier, la décision prise cette année visant à étendre le Système international de documentation nucléaire de façon à couvrir toute la gamme de la documentation nucléaire.

46. L'Agence se trouve devant des tâches d'une importance et d'une complexité croissantes. Il est donc normal que la Conférence générale de l'Agence ait approuvé il y a quelque temps un amendement à l'article VI de son statut relatif à la composition du Conseil des gouverneurs. Cet amendement porte augmentation de la représentation de plusieurs régions du monde au Conseil exécutif de l'Agence. Encore faut-il maintenant que cet amendement soit ratifié par au moins les deux tiers des membres de l'Agence : or, deux tiers du nombre de ratifications voulues ont été déposés. La délégation canadienne profite de l'occasion pour inviter les membres de l'Agence qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'amendement à l'article VI du Statut de l'AIEA pour permettre d'augmenter et de moderniser la composition du Conseil des gouverneurs, sans plus tarder.

47. Ma délégation souhaite féliciter le Directeur général de son rapport et des activités de l'Agence sous son administration éclairée. Nous croyons que le rapport reflète ce qui a été, dans l'ensemble, une année de travail très fructueuse pour l'Agence qui continue, comme il est prévu

à l'article II de son statut, à s'efforcer "de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier".

48. Par conséquent, la délégation canadienne, de concert avec les délégations japonaise et roumaine, a l'honneur de présenter le projet de résolution A/L.681 qui, croyons-nous, saura recueillir l'appui général des Etats membres.

49. M. OGISO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, au nom de ma délégation, je veux remercier M. Eklund, directeur général de l'AIEA, ainsi que ses collaborateurs dévoués qui se sont bien acquittés de la tâche importante et complexe qui leur avait été confiée. Ma délégation a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport annuel de l'Agence qui constitue une évaluation complète et approfondie des activités de l'Agence pendant l'année écoulée. Nous prenons note avec satisfaction du fait que le travail accompli par l'Agence est encourageant et stimulant.

50. Je voudrais maintenant faire quelques brèves observations sur certaines questions liées aux activités de l'AIEA.

51. En premier lieu, en dépit de la modération actuelle du marché, il est généralement reconnu qu'il y aura pénurie d'uranium dans un proche avenir à la suite de la demande croissante découlant de la progression rapide de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Il nous faut trouver un autre million de tonnes d'uranium d'ici à 1980 pour pouvoir faire face à toutes les demandes du monde en énergie au cours de la décennie partant de cette date. Au Japon, on estime que nos besoins en U_3O_8 s'élèveront à 8 000 tonnes en 1980 et à 15 000 tonnes en 1990. Pour faire face à ce problème, le Japon a fait des efforts spéciaux pour prospecter et trouver des ressources en uranium à l'étranger en coopération étroite avec les pays fournisseurs intéressés. A ce propos, nous accueillons avec plaisir l'encouragement donné par l'Agence à la prospection et à l'exploitation de nouvelles ressources en uranium, en particulier dans les pays en voie de développement, ce qui permettra à ces pays de profiter de la croissance de la puissance nucléaire.

52. Dans le domaine de la coopération technique, l'AIEA a donné divers types d'assistance technique aux pays en voie de développement, y compris un encouragement à la prospection. Ma délégation sait qu'il y a eu une augmentation des contributions volontaires au Fonds général, dont l'objectif pour 1973 s'élève à 3 millions de dollars. Le Japon augmentera sa contribution volontaire en 1973 proportionnellement à sa part de cotisation, qui est la cinquième par ordre d'importance depuis 1969. Le Japon est également prêt à augmenter l'assistance technique qu'il fournit par le truchement du programme de coopération technique élaboré par l'Agence à l'intention des pays en voie de développement.

53. Dans le domaine de l'énergie atomique et de l'environnement, ma délégation pense que l'Agence est l'organisme approprié du système des Nations Unies pour s'occuper de tous les problèmes liés aux effets de l'énergie nucléaire sur l'environnement. Par conséquent, nous espérons qu'il y aura coopération étroite entre l'Agence et les nouveaux arrange-

ments proposés en matière d'organisation par la Conférence de Stockholm. Notamment, la nouvelle organisation pourrait fournir des ressources supplémentaires précieuses aux programmes de recherche et de développement de l'Agence dans la mesure où ils se conforment aux priorités de la nouvelle organisation. Nous augmenterons l'appui que nous donnons aux activités de l'Agence dans ce domaine et, en même temps, à la coordination effective entre l'Agence de l'énergie atomique et la nouvelle organisation des Nations Unies pour l'environnement.

54. Lié aux progrès rapides effectués dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, le rôle de l'AIEA est devenu de plus en plus important et lourd de responsabilités et ses activités se sont beaucoup diversifiées. Pour faire face à ces demandes, il faut qu'il y ait des changements dans la structure de l'Agence; particulièrement il faut un élargissement et un renforcement du Conseil des gouverneurs, lequel est au premier chef responsable de la promotion du travail général de l'Agence. Compte tenu de ces objectifs, la quatorzième session de la Conférence nationale de l'Agence a adopté une résolution visant à amender l'article VI du Statut, en vue d'augmenter le nombre des membres du Conseil d'un tiers environ et d'assurer une représentation plus grande des pays en voie de développement. Ma délégation se félicite de voir qu'il est prévu que cet amendement entrera bientôt en vigueur, en raison du nombre croissant d'Etats qui le ratifient.

55. Enfin, ma délégation, en qualité de coauteur, souhaite recommander le projet de résolution que vient de présenter le représentant du Canada aux fins d'adoption unanime par l'Assemblée générale.

56. M. CONSTANTINESCU (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un vif plaisir que la délégation roumaine souhaite la bienvenue au Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, qui participe à nos délibérations sur le rapport annuel de l'Agence. Avec son éloquence et son brio coutumiers, le Directeur général nous a présenté les grandes lignes des activités de l'Agence, contribuant ainsi de façon constructive et précieuse à nos débats. Je saisis cette occasion pour dire à M. Eklund toute l'estime que nous avons pour son activité inlassable à la barre de l'AIEA. Nous voulons aussi lui souhaiter, ainsi qu'à l'Agence dans son ensemble, de nouveaux succès pour accroître la coopération internationale dans ce domaine vital pour l'avenir de l'humanité qu'est l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

57. Le rôle principal qui a été confié par les Etats membres à l'Agence est justement d'encourager et de faciliter l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques par tous les Etats et pour le bien de toutes les nations. Si nous jugeons les activités de l'Agence sous cet angle, nous pouvons dire, d'après le rapport annuel, que le bilan est positif.

58. Parmi les nombreux projets entrepris l'an dernier, ma délégation voudrait mentionner particulièrement la place grandissante accordée à la coopération technique, qui est passée de 3 900 000 dollars en 1970 à 6 700 000 dollars en 1972. Le nombre de projets d'envergure entrepris par l'Agence pour le compte du PNUD est passé de 3 en 1971

à 9 en 1972. Grâce à la contribution importante du PNUD à ces projets, nous croyons qu'il y a de bonnes raisons d'espérer que l'Agence pourra consacrer une plus grande partie de ses talents et de ses ressources à ce domaine qui préoccupe généralement tous les pays en voie de développement.

59. Nous avons pris note également des activités accrues de l'AIEA dans les domaines de la production d'énergie et de l'application des isotopes et des radiations aux utilisations pacifiques dans l'industrie, l'agriculture, la médecine, et d'autres domaines; nous prenons acte aussi des activités accrues de l'Agence dans la formation de personnel national pour la technique nucléaire pacifique.

60. Tout en félicitant l'Agence de ce qu'elle a fait, nous croyons qu'un examen approfondi de ses projets d'avenir pourrait être très salubre. Dans la discussion actuelle, nous partons de la prémisse que la science et la technique deviennent des instruments de plus en plus importants du développement économique et que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques devrait devenir l'apanage de tous les Etats luttant contre le sous-développement pour l'amélioration du bien-être et le progrès de leur peuple.

61. L'AIEA peut et doit contribuer de façon plus énergique à la réalisation de cet objectif. Par ses activités, l'Agence est appelée à apporter une contribution substantielle à la création d'un cadre favorable pour les avantages immenses qui découlent de l'utilisation pacifique de l'atome, afin que cette utilisation devienne partie intégrante du circuit mondial des valeurs, et serve à surmonter le sous-développement et à relever le niveau de vie de tous les peuples.

62. Je tiens à dire ici que mon pays a toujours été en faveur de l'universalité de l'Agence et nous réaffirmons que des mesures doivent être prises pour donner la possibilité à tous les Etats de participer à ses activités. En donnant largement accès à tous les pays sans aucune restriction, aux applications pacifiques de la science et de la technique nucléaires, en augmentant la part de l'atome dans l'accélération des progrès économiques, en se préoccupant particulièrement des besoins spécifiques des pays en voie de développement, l'Agence pourrait efficacement contribuer, au mieux à notre avis, à une plus grande compréhension entre les peuples, à la paix, à la sécurité et à la prospérité de toutes les nations.

63. C'est dans ce but que ma délégation voudrait suggérer que l'Agence étudie la possibilité de mettre au point un instrument approprié de coopération entre les Etats dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Nous croyons qu'un tel instrument devrait préciser les principaux droits et obligations des Etats dans ce domaine, et, en premier lieu, leur droit de bénéficier de toutes les réalisations de la technique nucléaire pacifique, sans aucune discrimination et sur un pied d'égalité.

64. De l'avis de ma délégation, le programme de l'AIEA pour les années 1973-1978 reflète bien les préoccupations principales de l'Agence, et son application devrait permettre d'accroître le rôle de celle-ci dans les années à venir. Nous sommes particulièrement heureux de voir que la priorité a

été donnée aux centrales nucléaires ainsi qu'à l'utilisation des isotopes et des radiations nucléaires dans différents domaines industriels, agricoles et scientifiques.

65. La question capitale de la formation de personnel national exige, à notre avis, que nous étudions la possibilité d'allouer des crédits et de fixer des objectifs concrets à cette formation.

66. Nous voudrions aussi que l'Agence se préoccupât davantage des explosions nucléaires pacifiques.

67. La délégation roumaine estime que le secrétariat de l'Agence, qui dispose de ressources scientifiques exceptionnelles et d'une expérience extrêmement riche, devrait examiner attentivement tous les aspects de la coopération scientifique internationale dans l'application pacifique de l'énergie atomique et suggérer de nouvelles formes de coopération pour rendre possible une participation active de tous les pays en voie de développement.

68. Nous pensons qu'un nouvel élan doit aussi être donné à la coopération des Etats dans le domaine des utilisations pacifiques de l'atome pour transformer la conception actuelle de l'assistance aux peuples en voie de développement en un système plus large et plus pratique de coopération pour le développement. Il est donc nécessaire que cette coopération soit fondée sur la participation active de tous les Etats et elle ne saurait se limiter à l'assistance technique d'un petit nombre de pays à d'autres pays.

69. Certaines formes de coopération sont particulièrement importantes à cet égard et ont déjà fait leurs preuves, notamment les contrats de recherche, les voyages d'études et les cours régionaux utilisant les monnaies nationales des Etats membres.

70. La délégation roumaine pense qu'il faut établir un équilibre raisonnable, dans le cadre de l'AIEA, entre la réalisation de sa tâche principale en tant qu'instrument pour la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, d'une part, et, d'autre part, son rôle croissant en matière de garanties. Cet équilibre raisonnable devrait également trouver son expression dans le domaine financier en ce qui concerne les fonds consacrés à "hâter et accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier". [*Résolution 2457 (XXIII).*]

71. La condition essentielle pour que tous les peuples bénéficient pleinement des utilisations pacifiques de l'atome est que l'on renonce à utiliser son énergie pour la production et le perfectionnement des moyens de destruction en masse.

72. Nous sommes intimement persuadés que l'Agence doit jouer un rôle actif en vue de faire cesser la production d'armes nucléaires et de parvenir à leur totale destruction, pour faire arrêter la production de matières fissiles à des fins militaires et transférer celles qui existent à des fins pacifiques. Nous pensons que si les puissances nucléaires s'engageaient à ne pas recourir à la menace de l'utilisation ou à l'utilisation des armes nucléaires contre un Etat quelconque, qu'il possède ou non de telles armes, pour

quelque raison et en quelque circonstance que ce soit, cela constituerait un grand pas vers l'interdiction totale et la destruction de ces armes vers l'utilisation de l'atome à des fins exclusivement pacifiques.

73. La Roumanie a toujours préconisé ces mesures et elle est convaincue plus que jamais qu'elles méritent un examen attentif et une action rapide.

74. Conscient de l'importance capitale que l'énergie nucléaire a pour la société contemporaine, mon pays déploie des efforts considérables pour mettre au point l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

75. Je voudrais mentionner à ce propos que nous sommes en train de préparer la construction prochaine de certaines centrales nucléaires. Le Gouvernement roumain a décidé d'obtenir l'aide de l'AIEA et du PNUD pour ouvrir un institut national de technique nucléaire.

76. Permettez-moi d'exprimer, de cette haute tribune, notre profonde reconnaissance à l'AIEA et au PNUD pour l'esprit de compréhension et de coopération dont ils font preuve ainsi que leur action rapide qui nous permet d'entrevoir la mise en œuvre de ce projet sous peu.

77. Nous nous préoccupons aussi d'orienter la recherche dans le domaine nucléaire de façon à répondre aux besoins pratiques spécifiques des diverses branches de notre économie nationale, à favoriser l'introduction de la technique nucléaire dans l'industrie, l'agriculture, la médecine et d'autres domaines. Les résultats obtenus jusqu'ici sont dignes d'être notés.

78. En conclusion, ma délégation tient à souligner que la Roumanie aspire sincèrement à la coopération avec tous les Etats dans le domaine de l'énergie nucléaire et à accroître sa participation aux activités de l'AIEA.

79. Mon pays appuie les efforts déployés par l'Agence pour devenir un instrument utile de la coopération de tous les Etats dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous l'avons fait dans le passé et nous continuerons de le faire dans l'avenir.

80. M. GARCÍA ROBLES (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Pour la première fois, dans ce qu'on pourrait appeler un acte symbolique de sa coopération croissante pour accélérer le développement des pays insuffisamment développés, grâce à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, l'AIEA a décidé d'organiser une réunion de son organe le plus représentatif, la Conférence générale, dans un pays en voie de développement. Répondant à l'invitation que lui avait faite le gouvernement de mon pays, elle a permis au Mexique d'être, du 26 septembre au 4 octobre, l'hôte de cette conférence.

81. De juillet 1971 à juin 1972 — période couverte par le rapport si clairement présenté il y a quelques instants par M. Sigvard Eklund, directeur habile et efficace de l'Agence —, nous constatons avec satisfaction une augmentation des activités de coopération technique de l'AIEA pour les programmes de développement de divers pays ainsi

que de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment avec le PNUD.

82. Peut-être pourrait-on dire, sans craindre de tomber dans l'exagération, que l'AIEA est l'un des principaux instruments dont disposent les Nations Unies pour atténuer, et finalement éliminer, ce que le président du Mexique, Luis Etcheverría, a appelé, lors de la séance inaugurale de la dernière Conférence générale, "le nouveau signe des tendances de notre ère à l'hégémonie : la colonisation technique". Voilà pourquoi le Mexique apprécie à sa juste valeur l'assistance bénéfique que prête l'AIEA, entre autres projets, à celui de la recherche sur l'utilisation de l'énergie atomique pour la fertilisation du blé, la lutte contre les maladies et l'application de l'énergie atomique à la médecine.

83. D'autre part, ma délégation est satisfaite de constater les progrès sensibles réalisés par l'Agence de Vienne dans les négociations des accords de garanties prévus dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, accords qui, pour citer le rapport même de l'Agence,

"s'appliquent à la presque totalité des Etats non dotés d'armes nucléaires... qui exercent actuellement des activités nucléaires importantes ou détiennent d'importantes quantités de matières nucléaires"⁷.

Nous espérons que ces accords s'étendront à tous les Etats.

84. Le Mexique, en tant que partie au Traité de Tlatelolco⁸, dont il a signé, le premier, l'accord de garantie en 1968, et en tant que partie au Traité de non-prolifération des armes nucléaires, a souscrit, le 27 septembre dernier, à un nouvel accord de garantie répondant aux exigences des deux instruments internationaux précités.

85. Le projet de résolution A/L.681 présenté par les délégations canadienne, japonaise et roumaine, reconnaît à leur juste valeur les travaux de l'AIEA et de son directeur général pendant la période dont traite le rapport. Nous sommes sûrs que, comme par le passé, ce projet aura l'approbation unanime de l'Assemblée générale.

86. M. JAROSZEK (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation polonaise tient à exprimer sa reconnaissance à l'AIEA pour le rapport annuel qu'elle nous a présenté ce matin sur ses activités, en annexe au document A/8774, et qui a été mis à jour dans la déclaration fort utile et intéressante de son directeur général, M. Sigvard Eklund. Ce rapport à la fois détaillé et concis montre les progrès accomplis par l'Agence dans des domaines aussi importants de ses activités que la question des garanties dans le cadre du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, la promotion des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment la coopération technique, et les programmes relatifs à l'environnement. Sans oublier les autres aspects des activités de l'Agence, je voudrais m'attarder, dans cette brève déclaration, à ces trois domaines particulièrement importants des travaux de l'Agence qu'a relevés le Directeur général.

⁷ Voir Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel, 1er juillet-30 juin 1972* (Vienne, août 1972), par. 3.

⁸ Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, signé à Mexico le 14 février 1967.

87. La délégation polonaise note avec plaisir qu'au cours de l'année écoulée le rôle de l'Agence, au titre de l'article III du Traité de non-prolifération, a été encore renforcé et que de nouveaux progrès ont été accomplis dans les négociations et dans la conclusion d'accords de garanties. Nous espérons que ce processus s'accélénera et que tous les Etats — en particulier ceux qui sont très avancés en matière nucléaire — qui ne l'auraient pas encore fait adhéreront au Traité de non-prolifération ou le ratifieront et concluront sans plus tarder des accords de garanties avec l'Agence. Permettez-moi de rappeler ici que la Pologne a été parmi les premiers pays à ratifier le Traité de non-prolifération ainsi qu'à engager des négociations sur l'accord de garanties avec l'Agence et à signer cet accord.

88. Le Traité de non-prolifération a été généralement reconnu comme étant l'un des principaux instruments internationaux en matière de limitation des armes tendant à empêcher la dissémination des armes nucléaires. Nous estimons que ce traité international, s'il est rigoureusement respecté par tous les Etats, et en particulier par ceux dont la technique nucléaire est avancée, devrait jouer un rôle encore plus grand dans le renforcement de la confiance mutuelle et devrait favoriser de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire.

89. A cet égard, nous nous félicitons des Accords SALT intervenus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui sont conformes aux obligations qui découlent de l'article VI du Traité de non-prolifération. Nous sommes convaincus que l'adhésion universelle à ce traité contribuerait considérablement à renforcer la sécurité de toutes les nations. Nous espérons qu'avec la coopération active de tous les Etats intéressés les activités utiles déployées par l'AIEA dans l'exécution de l'article III du Traité de non-prolifération seront encore plus fructueuses à l'avenir.

90. Etant donné la nature universelle des activités de l'Agence, la délégation polonaise tient à souligner une fois de plus que la République démocratique allemande, qui a toujours appuyé toutes les mesures de désarmement, qui a été l'un des premiers Etats à signer et à ratifier le Traité de non-prolifération, qui a déjà conclu un accord de garanties avec l'Agence et qui est très avancée dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, devrait sans plus tarder se voir reconnaître le droit de participer entièrement et sur un pied d'égalité à toutes les activités de l'AIEA.

91. Le Gouvernement polonais est très satisfait des activités de l'Agence au service de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment de l'assistance technique aux pays en voie de développement. La nécessité, et de là l'ampleur, de la coopération internationale dans ce domaine prendra de plus en plus d'importance. C'est pourquoi nous sommes heureux de voir la place donnée à cette question dans le rapport. D'après celui-ci, les ressources totales de l'Agence consacrées à la coopération technique ont presque doublé entre 1970 et 1972. Nous partageons l'espoir exprimé par le Conseil des gouverneurs de l'Agence que l'expansion générale des ressources mises à la disposition de l'Agence pour la coopération technique se poursuivra.

92. La Pologne souhaite ardemment l'expansion des activités de l'Agence dans le domaine de la coopération pour les applications pratiques de l'énergie nucléaire à des fins pacifique et pour l'échange d'informations scientifiques et techniques. Mon pays apporte une active contribution aux différents programmes et activités de l'Agence. En fait, le Gouvernement polonais a décidé d'augmenter de manière substantielle sa contribution bénévole au fonds d'assistance technique de l'Agence pour l'année 1973. La Pologne bénéficie également de l'assistance et de l'expérience de l'Agence dans certains domaines.

93. Passant maintenant à la question des activités en matière d'environnement, je voudrais souligner que l'AIEA a grandement contribué au développement de la coopération internationale sur les plans concernant la protection du milieu humain contre les effets nuisibles des rayonnements nucléaires et contre les émissions radioactives et non radioactives des installations nucléaires. Etant donné l'évolution rapide des applications pacifiques de l'énergie nucléaire et, partant, l'importance croissante des problèmes concernant la protection contre les dangers radiologiques, la délégation polonaise estime que l'AIEA est l'organe compétent pour harmoniser, à l'échelle mondiale, les activités dans ce domaine particulier de la protection de l'environnement.

94. Pour conclure, la délégation polonaise tient à exprimer l'opinion que la période couverte par le rapport annuel de l'Agence a été fructueuse. Les résultats obtenus ont demandé un grand effort créateur de la part du personnel de l'Agence, sous l'habile conduite de son directeur général, M. Sigvar Eklund.

95. Je voudrais exprimer l'espoir que la coopération entre l'AIEA et l'ONU continuera à se développer, pour le plus grand bien de toutes les nations.

96. Sir Laurence MCINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation est heureuse de prendre part, une fois de plus, à l'étude du rapport de l'AIEA, dans le cadre du point 15 de l'ordre du jour. Nous nous ferons un plaisir d'appuyer le projet de résolution A/L.681, présenté par les délégations canadienne, japonaise roumaine, et qui, nous l'espérons, sera adopté à l'unanimité.

97. Comme lors des années passées, nous sommes heureux de nous joindre aux précédents orateurs pour souhaiter la bienvenue au Directeur de l'Agence, au Siège de l'ONU, à l'occasion de la discussion de ce point.

98. Comme le représentant du Mexique vient de nous le rappeler, la Conférence générale de l'AIEA s'est tenue, cette année, à Mexico. Ma délégation tient à exprimer la reconnaissance de l'Australie envers le Gouvernement mexicain pour son invitation et pour ses prouesses d'organisation et d'administration, prouesses qui ont assuré le succès — car c'en fut un, sans nul doute — de la Conférence.

99. L'année passée a vu bien des nouveautés dans le domaine de l'énergie nucléaire. Elles sont consignées dans le rapport de l'AIEA que M. Eklund nous a présenté d'une manière si compétente et si complète. Le rapport contient, sous une forme aisément assimilable, un exposé très clair de ce que l'Agence a fait au cours de l'exercice 1971/72, sous plusieurs rubriques importantes. Ma délégation tient particulièrement à féliciter l'Agence pour ses travaux en matière

de garanties et d'environnement, deux domaines dans lesquels des progrès notables ont été faits au cours de l'année passée.

100. L'Australie approuve la décision d'élargir la composition du Conseil des gouverneurs. L'amendement nécessaire à l'article VI du Statut a été ratifié par plusieurs membres, dont l'Australie. Nous espérons que d'autres Etats feront de même afin que l'amendement puisse entrer en vigueur.

101. L'énergie nucléaire est maintenant si bien établie en tant qu'activité industrielle qu'il serait aisé, par le biais de pressions financières, de limiter le rôle de l'Agence à ses fonctions de garantie et d'assistance technique. Toutefois, comme le représentant de l'Australie le disait à la Conférence générale, nous partageons pleinement l'opinion du Directeur général selon laquelle, si nous laissons la chose se produire, nous méconnaîtrons les moyens par lesquels l'Organisation peut accélérer et élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier. Nous estimons notamment que l'Agence a un rôle important à jouer pour s'assurer que l'énergie atomique, non seulement ne dégrade pas notre environnement, mais l'améliore en remplaçant des formes moins acceptables de la production d'énergie.

102. L'Agence est tout à fait qualifiée pour étudier les risques et les problèmes d'environnement relevant de ses connaissances et de ses activités et, du fait qu'elle s'occupe de questions de sécurité, elle dispose d'une bonne base technique pour commencer ses travaux. Nous pouvons tous voir que les dangers que présentent pour notre environnement les utilisations industrielles insuffisamment contrôlées de l'énergie atomique dépassent les frontières nationales et qu'un effort de coopération internationale sera indispensable pour donner toute l'attention voulue à la protection de l'environnement, en particulier à la sécurité des réacteurs nucléaires et à la destruction des déchets radioactifs, d'une manière qui sauvegarde les intérêts de tous. En concentrant ses efforts sur ces problèmes et sur les problèmes connexes, l'Agence pourra maintenir la réputation qu'elle a de contribuer de façon pratique et constructive au développement d'une industrie de l'énergie atomique consciente de ses responsabilités.

103. Nous pensons qu'il est possible d'utiliser plus efficacement les fonds d'assistance technique en mettant à la disposition des pays en voie de développement l'expérience d'autres pays ayant déjà des programmes d'énergie nucléaire. Par exemple, nous savons par expérience la valeur d'un rapport qui examinerait les divers types d'arrangements contractuels qui pourraient être conclus pour une centrale nucléaire et les moyens de lancer un appel d'offres ou d'évaluer une offre de réacteurs. Nous pensons qu'on pourrait aussi orienter les ressources d'assistance technique vers des activités profitant simultanément à plusieurs pays en voie de développement.

104. Au cours de la Conférence générale, en 1971, la délégation australienne a dit qu'il faudrait trouver des réacteurs de moyenne et faible puissance. En effet, les principaux fabricants de réacteurs ont nettement tendance à concentrer leurs efforts sur la mise au point de très grandes unités convenant aux pays les plus avancés sur le

plan technique. Peut-être est-ce naturel, mais il faut se rappeler que, pendant longtemps encore, de nombreux pays auront des systèmes de grilles adaptés à des réacteurs d'une puissance de 100 à 500 MW, et il nous semble important que des réacteurs de ces dimensions soient faciles à trouver. A cet égard, ma délégation soutient les mesures prises par le Directeur général, en association avec la Banque mondiale, d'autres institutions financières et des Etats membres de l'Agence, pour faire une étude de marché sur la demande probable de réacteurs de ce type et de cette dimension dans le monde.

105. Je voudrais signaler que la recherche d'uranium se poursuit avec succès en Australie. Nous évaluons maintenant nos ressources en uranium — à un coût de moins de 10 dollars des Etats-Unis par livre d'oxyde d'uranium — à environ 92 000 tonnes. Les ressources déjà découvertes et confirmées, avec les autres gisements découverts mais non encore totalement explorés, donnent à penser que l'Australie pourrait espérer devenir l'un des principaux producteurs d'uranium du monde.

106. Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement australien a décidé de différer, une fois encore, une décision concernant le projet d'énergie nucléaire proposé pour Jervis Bay, dans l'Etat de la Nouvelle-Galles du Sud. Je pense que nous ne sommes pas les seuls à ajourner ou à retarder nos projets d'énergie nucléaire. Nous pouvons le faire parce que nous avons la chance de posséder de grandes réserves de charbon à haute teneur relativement peu coûteux. Nous avons découvert également, récemment, des ressources substantielles en gaz naturel. Malgré cet ajournement, les autorités en matière d'électricité pensent que l'énergie nucléaire trouvera sa place en Australie d'ici à dix ou quinze ans.

107. En tant que producteur d'énergie à faible coût et d'uranium, l'Australie s'intéresse de très près aux mesures prises pour répondre à la demande mondiale en matière d'enrichissement. A ce sujet, nous avons remarqué que plusieurs installations d'enrichissement importantes vont sans doute être construites en dehors des Etats-Unis et fonctionner dans les années 80. C'est pourquoi nous sommes heureux de pouvoir discuter avec les Etats-Unis et la France des problèmes techniques et économiques posés par la création d'une centrale d'enrichissement en Australie.

108. Pour conclure, je dois dire que l'Australie a connu, au cours de l'année dernière, un autre événement important, à savoir la signature avec le Japon, notre principal partenaire commercial, d'un accord de coopération en matière d'énergie nucléaire. Cet accord ouvre la porte à une coopération plus étroite entre l'Australie et le Japon, au niveau gouvernemental et au niveau commercial, pour l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie atomique, et il constitue une base formelle propre à faciliter les négociations futures sur la collaboration dans les domaines précis de la recherche et des entreprises commerciales.

109. Je terminerai en faisant encore une fois l'éloge du rapport de l'AIEA et en exprimant l'appui total de ma délégation au projet de résolution A/L.681.

La séance est levée à 13 h 5.